

AB ET KA

SAS
AU CAPITAL DE 400 EUROS
25 RUE RUHMKORFF
75017 PARIS

PROCES VERBAL REUNION DES ASSOCIES

DU 20/07/2024

L'an Deux mille Vingt Quatre
Le 20 Juillet
À 11 heures

Au siège de la société,

Mr EL MOUDEN Abdelkrim, né le 17/03/1970 à Tafraout (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 68 Quai Auguste Roy 78510 TRIEL SUR SEINE.

Madame LASSRI ép. EL MOUDEN Karima, née le 23/12/1983 à El Jadida (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 68 Quai Auguste Roy 78510 TRIEL SUR SEINE.

Les Associés de la **SAS AB ET KA** Au Capital Social de 400 Euros, divisée en 40 Actions de 10 Euros chacune, se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément du Nouvel Actionnaire
- Démission de l'ancien président
- Nomination du nouveau président
- Pouvoir pour les formalités

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur **EL MOUDEN Abdelkrim.**

Après avoir exposé qu'une Société a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION



La collectivité des associés prend acte de cession des actions entre **Mr EL MOUDEN Abdelkrim et Madame LASSRI ép. EL MOUDEN Karima et Mr POPA Florian et agréé la cession.**

Monsieur POPA Florian devient ainsi actionnaire unique de la société **AB ET KA**, et les parts sociales deviennent entre ses mains.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission de **Mr EL MOUDEN Abdelkrim et Madame LASSRI ép. EL MOUDEN Karima** à date d'effet du 20/07/2024.

La collectivité des actionnaires lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer **Monsieur POPA Florian**, né le **23/08/1966** à **ROU JUD AG MUN CAMPULUNG (ROMANIA)**, de nationalité Roumaine, demeurant **CHEZ CASTRO PORCEL** au **87 Rue Montmartre, 75002, PARIS**, en tant que Président de la Société, pour une durée illimitée à date d'effet du 20/07/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur POPA Florian déclare ne pas tomber sous aucune déchéance ou interdictions selon la réglementation en vigueur.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire les formalités de publicité et d'immatriculation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 13 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés présents.

PARIS
LE 20/07/2024

SIGNATURE DES ASSOCIES

